



# PRÉFET DE LA HAUTE- SAÔNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 18 juin 2021

### **Feux de forêt : adoptons les bons comportements pour préserver les espaces naturels !**

Après plusieurs semaines de déplacements limités à la proximité de notre domicile, nous sommes nombreux à avoir envie de profiter du grand air et de la nature. Il est cependant essentiel de faire preuve de vigilance, et d'adopter de bons comportements afin d'éviter les départs de feux, notamment avec l'arrivée de températures estivales.

La Haute-Saône est le 12<sup>e</sup> département français le plus boisé de France, avec une forêt d'une superficie de 227 550 hectares, soit 42 % de sa superficie totale. En 2020, près de 400 interventions ont été réalisées par les sapeurs-pompiers de la Haute-Saône pour des feux d'espaces naturels.

Le risque d'incendie est influencé par de multiples facteurs (météorologie, topographie, végétation, activités humaines). Les sécheresses successives de 2018, 2019 et 2020 ne sont pas sans conséquences pour la végétation et les arbres dont plusieurs essences sont particulièrement touchées (épicéas, hêtres, frênes). Au sein de cette forêt fragilisée, le bois sec et l'enlèvement rapide des arbres, provoquent une accumulation de combustibles au sol (chablis), prêts à s'embraser à la moindre étincelle.

La prévention du risque incendie de forêt passe avant tout par des comportements responsables. Par des gestes simples, il est possible de réduire considérablement le risque de départ de feu de végétation :

- Ne pas faire usage de matériel provoquant des étincelles (débroussailleuse, disqueuse, meuleuse, poste à souder, etc.) ;
- Ne pas jeter de mégot par terre ou par la fenêtre d'un véhicule ;
- Ne pas faire de barbecue près de la végétation ;
- Ne pas stocker de combustibles près des maisons (bois de cheminée, peintures ou solvants, citernes de gaz ou de fuel) ;
- Respecter les consignes de sécurité et les interdictions d'accès aux espaces forestiers.



**Bureau de la Représentation de l'État  
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12

Mél : [pref-communication@haute-saone.gouv.fr](mailto:pref-communication@haute-saone.gouv.fr)

1 rue de la préfecture  
70 000 VESOUL

[www.haute-saone.gouv.fr](http://www.haute-saone.gouv.fr)

@Prefet70  

Riverains, touristes, randonneurs : restez vigilants ! Lors d'un départ de feu, contactez dans les plus brefs délais les services des pompiers (18) et des urgences (112 ou 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes).

Ensemble, adoptons les bons comportements afin d'éviter tout départ de feu, et ainsi préserver notre nature et éviter de mettre en danger nos concitoyens !

Retrouvez toutes les informations et les conseils sur la plaquette d'information réalisée par le SDIS 70. Ce document sera notamment mis à disposition dans tous les offices du tourisme du département à partir du 24 juin.



# FEUX DE FORÊT

## Les prévenir et s'en protéger

1 feu sur 2 est la conséquence d'une imprudence

<p><b>Ni feu ni barbecue</b> aux abords des forêts</p>	<p><b>Pas de cigarette</b> ni de mégot jeté au sol ou par la fenêtre de la voiture</p>	<p><b>Pas de travaux sources d'étincelles</b> les jours de risque d'incendie</p>
<p><b>Pas de combustible contre la maison</b> bois, fuel, butane...</p>	<p><b>Témoin d'un début d'incendie, je donne l'alerte</b> en localisant le feu avec précision</p>	<p><b>Je me mets à l'abri</b> dans une habitation</p>

**RESTEZ À L'ÉCOUTE DES CONSIGNES DES AUTORITÉS**  
**Rendez-vous sur : [feux-foret.gov.fr](http://feux-foret.gov.fr)**  
#FeuxDeForet

SDIS 70 - 01/2021

**Bureau de la Représentation de l'État  
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12

Mél : [pref-communication@haute-saone.gov.fr](mailto:pref-communication@haute-saone.gov.fr)

1 rue de la préfecture  
70 000 VESOUL

[www.haute-saone.gov.fr](http://www.haute-saone.gov.fr)

@Prefet70 